

Parmi toutes les informations des pages suivantes, nous signalons notamment :

ATD veut faire des plus pauvres les partenaires des "objectifs du millénaire".

Une étude dessine les "phénomènes émergents" en matière de pauvreté. Bascule : les + de 60 ans, les immigrés et surtout les jeunes et plus encore les femmes avec enfants (Cf. la Lettre de la pauvreté et de l'exclusion sociale n° 3) ; et ATD constate que les politiques publiques n'atteignent pratiquement jamais le "noyau dur de la misère". Il faut donc gagner en liberté, gagner en droit... le développement du pouvoir d'agir.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 30.

(33955)

L'Union européenne s'engage à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020.

Toute personne vivant avec moins de 60 % du revenu national moyen présente un "risque de pauvreté" ; s'y ajoutent deux critères : le dénuement matériel et le fait de vivre dans les ménages sans emploi ; c'est donc une personne sur six. Chaque Etat devra établir un objectif national et un plan fixant les publics prioritaires.

Communiqué du conseil européen du 08/06/10.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 21.

(33946)

Lancement de la campagne budgétaire 2010 des établissements et services pour personnes âgées.

Les ARS vont lancer sans délai la tarification, laquelle voit supprimer les crédits -c'est important- gagés par des projets en attente d'installation (les services territoriaux Ddass, maintenant DT ARS se voient donc reprendre tous les crédits qu'ils avaient mis de côté en attente de débat d'installation. Sinon les points forts de la campagne de tarification concernent la convergence tarifaire, les accueils de jour, les PASA et UHR, les équipes pilotes pour le "à domicile" Alzheimer, la réintégration des médicaments dans les dotations soins, etc. Circulaire interministérielle DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 7-8.

(33942)

Une co-formation entre professionnels de la protection de l'enfance et usagers. "Sur un pied d'égalité".

En avril dernier, 14 cadres et travailleurs sociaux de la protection de l'enfance et 5 personnes en situation de grande pauvreté participaient à la sixième co-formation organisée par ATD Quart Monde et l'ENACT d'Angers. Objectif : permettre une rencontre sans parti pris afin de faire évoluer les relations entre professionnels et usagers.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 32 à 35.

(33939)

Internat, l'heure des choix.

Les internats ont fait leurs preuves dans l'accompagnement des jeunes en difficulté ; et ont formé des milliers de professionnels aguerris. Mais de nombreux dangers menacent aujourd'hui la qualité de leur action. Une alerte de Gilles Cervera à propos des ratios trop tendus, menaces d'emprisonnement trop présentes ? Accueil de jeunes très troubles supposant des moyens de suivis psychologiques, etc.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 26-27.

(33935)

L'appel à projet et le projet. Une ordonnance (n° 2010-177 du 23 février 2010, Art. 18) précise notamment les modifications de l'article L 313-1-1 du CASF concernant la future autorisation des structures.

Un projet de décret est en cours de finalisation, qui détaillera la commission de sélection d'appel à projet, les appels eux-mêmes, l'examen des projets, les calendriers, etc. Bien sûr rien n'est encore fait, même si l'on peut trouver que : les délais risquent d'être courts, la commission stricte et les critères plus quantitatifs que qualitatifs. A suivre. Ordonnance du 23 février 2010. Art. 313-1-1 du CASF.

Janvier 2010, 9 p.

(33925)

De nouvelles modalités de contrôle de la formation et des organismes prestataires.

Le nouveau décret précise les conditions des prestations de la formation tout au long de la vie. Très important, pour tous, salariés, employeurs et organismes de formation (et OPCA).

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 9-10.

(33926)

Structures d'aide à domicile en difficulté : la CNAV attribue des avances de trésorerie.

La situation est grave pour beaucoup de structures, au point que la CNAV vient à la rescousse. Circulaire CNAV n° 2010-38 du 16 avril 2010 disponible sur site.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 11-12. <http://www.partenairesactionsociale.fr>

Adultes handicapés

(33927)

BASS : renouvellement de l'accord sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Les employeurs s'engagent à atteindre 6 % de travailleurs handicapés et affirment leur attachement à la réussite de la loi de 2005.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 13-14

(33950)

Malgré la crise, l'Agefiph dresse un bilan positif de son activité en 2009.

5 ans et demi depuis la loi "handicap" et le chômage des personnes handicapées a augmenté mais deux fois moins vite que le chômage en général ; ce que l'Agefiph attribue aux efforts de tous pour continuer d'embaucher des personnes handicapées (57 213 embauches ont été soutenues par le fonds).

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 11-12.

Associations

(33902)

"Bienvenue dans la jungle du marché".

Rencontres avec des représentants du "collectif des associations citoyennes pour qui la circulaire "relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations" dite circulaire "Fillon" revoyant l'attribution des subventions risque de porter un coup fatal à un secteur déjà malmenée par sa mise en concurrence avec le privé lucratif.

Militant pour soustraire aux lois du marché un certain nombre de secteurs, ce collectif, constitué début juin, vient de déposer un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Enjeu : retarder l'échéance de son application et organiser un mouvement d'inflexion. www.associations-citoyennete.net

GRAULE Pauline. *Politis*, n° 1109, 1er juillet 2010, p. 10-11.

(33903)

L'association, une entreprise de service.

En France, la plupart des services dont beaucoup relève du secteur associatif d'intérêt général seront ouverts à la concurrence avec la transposition de la directive sur les services dite "Bolkestein". Cette mise en cause de la liberté d'association constitue pour la revue engagée *Politis*, un choc culturel car "le dogme du marché l'empêche sur un droit fondamental inscrit dans la déclaration des droits de l'homme".

BRUN Thierry. *Politis*, n° 1109, 1er juillet 2010, p. 11.

(33915)

Une conférence de gestionnaires de services pour personnes handicapées voit le jour.

De même que la CNAPE (conférence des associations de la protection de l'enfance) la conférence CGSPH entend faire comprendre les apports incontournables qu'elle représente par le biais de son action fédérée ou de ses protagonistes : FEGAPEI, FEHAP, AGAPSY, AIRe, APF, Fagerh, FISAF, Gepso, Trisomie 21, UNA.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 22.

(33934)

Service civique : un arrêté détaille le contenu des dossiers d'agrément.

Dans ce contenu, évidemment la présentation et l'identification de l'organisme demandeur, ainsi que les personnes morales susceptibles de bénéficier de mise à disposition des volontaires. Le nombre de ceux-ci, les calendriers d'accueil également, la description des missions, les moyens d'encadrement, les obligations administratives.

Arrêté du 15 mai 2010. J.O. du 21/05/10.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 7.

(33981)

Les institutions entre déclin et recomposition.

Entre les années de l'Etat Providence et aujourd'hui, le paysage du social s'est profondément transformé. Le modèle institutionnel sur lequel s'appuyait le travail social a été affaibli. La philosophie même de l'action sociale a été modifiée par un train de réformes ininterrompu. Des chercheurs francophones croisent leurs éclairages sur l'ampleur des recompositions en cours. Les dispositifs - auxquels les institutions apportent leur énergie- visent désormais à accompagner les individus dans un travail sur eux-mêmes en cherchant à les impliquer et en mobilisant leurs compétences. Analyses diverses (du contexte, de l'intervention sociale, des statuts, rôles et fonction des intervenants). Résumé par Michel Paquet.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 30 à 33.

Cohésion sociale, LCE

(33962)

ATD veut faire des plus pauvres les partenaires des "objectifs du millénaire".

Une étude dessine les "phénomènes émergents" en matière de pauvreté. Bascule : les + de 60 ans, les immigrés et surtout les jeunes et plus encore les femmes avec enfants (Cf. la Lettre de la pauvreté et de l'exclusion sociale n° 3) ; et ATD constate que les politiques publiques n'atteignent pratiquement jamais le "noyau dur de la misère". Il faut donc gagner en liberté, gagner en droit... le développement du pouvoir d'agir.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 30.

Décentralisation

(33978)

L'ADF souhaite que les excédents de la CNSA reviennent aux conseils généraux.

Pendant que l'ODAS confirme que l'orientation des dépenses sociales met les départements en difficulté. La réforme de la dépendance devrait conduire la CNSA à abonder les budgets des conseils généraux précise l'ADF car pendant ce temps, avec 21,5 milliards consacrés à l'action sociale la montée de l'APA et du RSA, de la PCH et de l'ACTP dramatise les choix budgétaires (ACTP 40 millions en 2009 contre 30 en 2008). Par contre la CNSA fait baisser ces concours de manière très nette.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 23-24.

Droits des usagers

(33912)

Trente organisations s'alarment de l'éventuelle dilution de la HALDE dans les missions du défenseur des droits.

La question posée est celle de la soumission des décisions de la HALDE à une supervision des défenseurs qui pourrait les écarter, ne les recevant qu'à titre consultatif. Pendant ce temps la présidente de la HALDE est d'ailleurs elle-même parfois contestée... A suivre.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 19.

(33942)

Une co-formation entre professionnels de la protection de l'enfance et usagers. "Sur un pied d'égalité".

En avril dernier, 14 cadres et travailleurs sociaux de la protection de l'enfance et 5 personnes en situation de grande pauvreté participaient à la sixième co-formation organisée par ATD Quart Monde et l'ENACT d'Angers. Objectif : permettre une rencontre sans parti pris afin de faire évoluer les relations entre professionnels et usagers.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 32 à 35.

(33954)

La Cour de cassation reconnaît la légitimité de la HALDE à intervenir dans les procédures judiciaires.

Alors même que la HALDE va peut être s'intégrer aux services du défenseur, la Cour de cassation lui reconnaît l'apport de démonstration au débat contradictoire.

Cass. soc. 2 juin 2010, n° 1158 FP-PBR, disponible sur site.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 20. <http://www.halde.fr>

(33967)

Echange d'information : la charte déontologique est prête.

Conformément au plan de prévention de la délinquance, la charte déontologique type est validée par le CSTS ; en distinguant 2 dispositions de la loi du 5 mars 2007 : l'article 8 pour le partage des informations, "à caractère secret" entre professionnels de l'action sociale et la transmission aux autorités telles le maire, et par ailleurs, l'article 1 qui concerne les échanges d'information "à caractère confidentiel" entre participants de groupes de travail territoriaux. Il appartient à chaque membre de déterminer en conscience les informations transmissibles dans ces cadres ; à l'exclusion des informations à caractère secret selon l'article 226-13 du code pénal. Le tout n'alimentant aucun fichier hors ceux prévus dans le cadre judiciaire (avis du CSTS du 08/06/10).

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 5-6.

(33972)

La HALDE s'affiche sur le terrain de la lutte contre les discriminations liées au handicap.

C'est le 2ème motif des saisines de la Halde. D'où une motivation renforcée de la Halde sur cette question, et même à prévoir de rendre publique des recommandations à propos de l'accès aux droits des personnes handicapées, notamment dans l'emploi.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8-9.

(33982)

Le "non-recours" s'accroît avec le cumul des précarités.

Un an après son lancement, le RSA ne compte pas autant de bénéficiaires que ce qui était attendu. Parmi les raisons avancées : des allocataires potentiels ne feraient pas valoir leurs droits. Assez méconnu et délicat à comprendre, le phénomène du non-recours touche toutes les prestations sociales. Analyse de Philippe Warin : quand les professionnels de l'action sociale sont volontaires pour l'accès aux droits et quand des usagers restent d'eux-mêmes en marge...

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 38-39.

Economie sociale et solidaire

(33961)

Réforme du financement de l'IAE. Les réseaux demandent un report.

L'insertion par l'activité économique suppose selon les réseaux une aide au poste de 12 500 €. contre les 10 000 €. actuels ce qui crée des tensions, et surtout un manque de sécurisation...

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 28-29.

(33968)

Des pistes pour renforcer durablement l'impact de l'IAE dans les quartiers populaires.

Renforcer l'intégration de l'IAE dans la stratégie locale d'insertion, s'adressant notamment aux communes ; favoriser la transversalité dans les politiques publiques territorialisées, soutenir les initiatives d'IAE vis-à-vis des publics des quartiers prioritaires (ces publics, étant souvent déjà constitutifs des équipes d'IAE -insertion par l'activité économique- mais tous les publics susceptibles d'être concernés n'étant pas forcément accompagnés dans ces démarches par d'autres services que ceux en charge de l'IAE).

Rapport disponible sur site.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8. <http://www.ville.gouv.fr>

Education, scolarité

(33987)

Allocations familiales: suspension, suppression, délégation, contrôle de la fréquentation scolaire et d'autres comportements.

A l'heure d'une discussion parlementaire sur une proposition de loi « visant à lutter contre l'absentéisme scolaire », cet article décrit bien un certain nombre d'enjeux de cette question : la pression sur les ménages fragiles ; les causes de l'absentéisme ne peuvent résumées dans le terme 'démission des parents' ; il n'y pas de preuve du lien entre décrochage scolaire et délinquance ; l'école n'étant obligatoire que jusqu'à 16 ans, que signifie cette hypothèse de suspension pour les familles dont les enfants sont plus âgés ? Et surtout, les dispositifs administratifs actuels ont prévu la mise en place de 'contrat de responsabilité parentale', ainsi que la proposition d'un accompagnement parental, dont l'application s'avère bien complexe et difficile, du fait des fonctionnements administratifs et institutionnels. Quel sens peut avoir alors l'intervention de l'Inspection d'Académie dans une mise sous tutelle de certaines prestations familiales ?

RONGE Jean-Luc. *Le Journal du Droit des Jeunes*, n° 296, juin 2010, p. 9 à 15.

Enfants handicapés

(33921)

Plus simple la vie, une crèche adaptée.

Ouverte en 2009 à Trappes, la crèche adaptée Les Bambins, accueille des enfants handicapés ou présentant des difficultés de développement. Particularité : elle s'est associée à un centre d'action médico-social précoce, pour simplifier la vie des parents. *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 32 à 35.*

(33923)

La scolarisation des enfants handicapés.

Le point sur la jurisprudence :

- La reconnaissance d'un droit effectif à la scolarisation.
- Les sanctions pour l'Etat si le droit n'est pas appliqué.

Dossier des ASH résumant donc tous les éléments du droit de l'inclusion scolaire. *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 41 à 44.*

(33929)

Une nouvelle convention pour le recrutement des AVS en fin de contrat par les associations.

Le Ministère s'engage à délivrer une attestation de compétence aux AVS. De leur côté, les associations recevant une subvention correspondante s'engagent à organiser formation et continuité du travail. Prochainement une autre convention-cadre devrait être signée avec celles des associations concernées pour l'accompagnement au domicile. A suivre.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 16-17.

(33930)

L'Unapei, seule association à surseoir à la signature de la convention de reprise des AVS.

L'Unapei est satisfaite que soit abandonnée l'idée des services à la personne mais juge que la nouvelle convention est en progrès par rapport aux propositions de cet hiver mais qu'elle ne permet pas de former les AVS... Pendant ce temps la FGPEP, la FNASEPH et Autisme France trouvent que la subvention apportée par l'Education Nationale permet de relancer l'accompagnement des jeunes inclus en milieu scolaire. A suivre. *A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 21.*

(33986)

Le SESSAD entre réalité psychique et intégration sociale.

Depuis leur création en 1989, des psychologues interviennent dans les SESSAD où leur intervention se développe dans quatre directions : le travail thérapeutique avec les enfants, le travail avec les familles, avec les autres membres du service, et avec d'autres professionnels partenaires. La psychologue auteur de cet article souligne : «Le psychologue participe ainsi à la construction d'un cadre contenant. Le psychologue observe d'abord l'installation d'un état de sidération de l'individu et de sa famille durant la pathologie mentale...et le rejet actif du monde extérieur à qui sont attribuées les difficultés. Agressivité et revendication créent alors de violentes tensions avec les institutions scolaires et professionnelles (...). Ainsi, le déni intervient le plus communément : refus des difficultés psychiques et de leurs conséquences... L'approche globale peut être refusée dans des contextes familiaux où le discours se centre sur le trouble « étiqueté », voire fétichisé, compromettant les soins.... Alors, seul fondement identitaire, le handicap fige la perspective d'une évolution possible».

ISTIN Marie-Agnès. *Le Journal des Psychologues, n° 278, juin 2010, p. 72 à 75.*

Europe

(33970)

Expérimentation sociale de l'Europe : désinstitutionnalisation.

Appel à projet pour choisir de financer 10 projets visant l'inclusion. L'Europe mettra l'accent sur ceux des projets démontrant la désinstitutionnalisation (c'est cela qu'il faut retenir...).

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8. <http://www.cnle.gouv.fr>

(33975)

Le conseil des ministres de la justice appelle à nouveau à une immigration maîtrisée.

Ambitieux programme d'intégration, certes, mais aussi une lutte renforcée contre l'immigration clandestine par une politique d'immigration légale au contraire "choisie" (de part et d'autre). Communiqué de presse du Conseil Européen n° 161/10630/10 du 04/06/10.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 19.

Evaluation

(33900)

La qualité et l'évaluation dans le secteur social et médico-social.

Peut dépasser l'exigence de conformité à la législation pour renforcer le sens ou le produire ? Comment associer harmonieusement qualité et éthique ? Ne faut-il pas confronter la qualité et l'évaluation à la complexité ? C'est notamment à ces questions que cet ouvrage s'emploie à répondre pour ensuite soutenir que la qualité et l'évaluation peuvent être dans ces conditions des leviers pour manager. Une approche systémique qui s'adresse à l'ensemble des parties prenantes de l'action sociale et médico-sociale.

PEROZ Christian. *Janvier 2010, Seli Arslan, 218 p.*

(33901)

Guide de l'évaluation en action sociale et médico-sociale.

Un ouvrage utile à destination des personnes et organisations qui entrent à pas comptés dans un processus apprécié comme complexe, évolutif. Une approche didactique de clarification et de réflexion sous forme de fiches détaillées (100) abordant la totalité des facettes du sujet.

GACOIN Daniel. *Mai 2010, Dunod, 353 p.*

(33935)

L'appel à projet et le projet. Une ordonnance (n° 2010-177 du 23 février 2010, Art. 18) précise notamment les modifications de l'article L 313-1-1 du CASF concernant la future autorisation des structures.

Un projet de décret est en cours de finalisation, qui détaillera la commission de sélection d'appel à projet, les appels eux-mêmes, l'examen des projets, les calendriers, etc. Bien sûr rien n'est encore fait, même si l'on peut trouver que : les délais risquent d'être courts, la commission stricte et les critères plus quantitatifs que qualitatifs. A suivre. Ordonnance du 23 février 2010. Art. 313-1-1 du CASF.

janvier 2010, 9 p.

(33941)

L'ANESM diffuse une recommandation sur le projet d'établissement.

La recommandation montre la manière de clarifier le positionnement institutionnel, et les évolutions de publics et d'adaptation à l'emploi que cela suppose. Cette recommandation propose finalement une logique aisée à reconnaître par tous les protagonistes : porteurs de projet (usager, représentants, professionnels, personne moral) ou administrations compétentes ou évaluateurs externes.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 12-13.

<http://www.anesm.sante.gouv.fr>

(33963)

Evaluation des étudiants en travail social : une nécessaire dualité.

Avec un sujet perpétuellement en quête de sens, pourquoi imposer un fonctionnalisme inadapté ? Point de vue de Evelyne Simondi. *A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 31-32.*

Famille

(33944)

Publication du décret reformant les accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans.

Catégorie d'établissements ; accueil en nombre augmenté certains jours (+ 10 % pour les moins de 20 places, + 15 % pour les 20-40 places, + 20 % pour les 41 places et plus) ; fonction de direction ; référent technique, baisse à 40 % minimum le taux de qualification. Les acteurs de terrain encore plus déçus que prévu par ce décret car se profile vraiment dorénavant la taux de un adulte pour 12 petits enfants, et disparaît toute mention des expérimentations et innovations. A suivre.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 5-6 & p. 24

Gestion

(33910)

Le décret créant le fonds pour la protection de l'enfance largement critiqué.

L'ADF reconnaît la création du fonds par le décret du gouvernement à la suite de l'injonction du conseil d'Etat. Mais le fonds n'a pas été prévu pour compenser les désengagements financiers de l'Etat, seulement pour financer les nouvelles responsabilités des conseils généraux. Donc le CNAPE fait les comptes et constatent qu'il manque encore du budget pour aider les conseils généraux (et voit aussi qu'elle n'est pas conviée au CA). *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 18.*

(33946)

Lancement de la campagne budgétaire 2010 des établissements et services pour personnes âgées.

Les ARS vont lancer sans délai la tarification, laquelle voit supprimer les crédits -c'est important- gagés par des projets en attente d'installation (les services territoriaux Ddass, maintenant DT ARS se voient donc reprendre tous les crédits qu'ils avaient mis de côté en attente de débat d'installation. Sinon les points forts de la campagne de tarification concernent la convergence tarifaire, les accueils de jour, les PASA et UHR, les équipes pilotes pour le "à domicile" Alzheimer, la réintégration des médicaments dans les dotations soins, etc.

Circulaire interministérielle DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010. *A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 7-8.*

(33947)

Les grandes orientations de la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé.

La circulaire 2010 poursuit le mouvement des dotations "d'intérêt général" et "d'aide à la contractualisation". On veillera à recevoir des patients en situation précaire (au moins 10,5 %). La psychiatrie connaîtra une "année de transition" ; les soins de suite auront "l'indice de valorisation" ; les USLD sont maintenues à 32 000 lits en charge sanitaire ; 61 UHR seront créées (avec 40 000 €, pour bénéficier de personnel de rééducation dans chaque UHR, et 50 000 €. pour se moderniser).

Circulaire n° DGOS/R1/DSS/2010/177 du 31 mai 2010.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 9.

<http://www.circulaires.gouv.fr>

(33973)

Le déficit du régime général de la sécurité sociale devrait atteindre 26,8 milliards d'euros en 2010.

Jamais un tel déficit ; en 2009 les comptes ont fait apparaître : 10,6 milliards pour l'assurance maladie (on monte à 13,1 pour 2010, en prévision). Le secteur médico-social (8 % des crédits AM en comptant pour moitié les personnes âgées) devant "favoriser l'efficience"... La CNSA en déficit de 500 millions en 2009 et 317 millions en 2010. La branche vieillesse : 7,2 milliards de déficit en 2009, 9,3 milliards en 2010 ! La branche famille : 1,8 milliard de déficit en 2009, 3,8 milliards en 2010. Tout cela manque de recettes...

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 12-13.

Interventions sociales

(33911)

"Articuler la recherche à la formation professionnelle" (en intervention sociale).

Il faut sortir du clivage entre la recherche académique et les savoirs professionnels. La France ne peut rester éternellement en dehors du mouvement qui voit les travailleurs (intervenants) sociaux participer à la recherche en (et non sur) travail social, ou plutôt "en intervention sociale" comme il faudrait le penser... Interview de Marcel Jaeger, titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale, au CNAM.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 19.

(33981)

Les institutions entre déclin et recomposition.

Entre les années de l'Etat Providence et aujourd'hui, le paysage du social s'est profondément transformé. Le modèle institutionnel sur lequel s'appuyait le travail social a été affaibli. La philosophie même de l'action sociale a été modifiée par un train de réformes ininterrompu. Des chercheurs francophones croisent leurs éclairages sur l'ampleur des recompositions en cours. Les dispositifs - auxquels les institutions apportent leur énergie- visent désormais à accompagner les individus dans un travail sur eux-mêmes en cherchant à les impliquer et en mobilisant leurs compétences. Analyses diverses (du contexte, de l'intervention sociale, des statuts, rôles et fonction des intervenants). Résumé par Michel Paquet.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 30 à 33.

(33980)

Le travail social à l'épreuve de l'entreprise sociale.

La succession des réformes législatives et la redéfinition des rapports entre pouvoirs publics et associations ont fait de l'entreprise le modèle de développement du secteur de l'action sociale, d'après Cyril Guillebaud, intervenant en CADA. Cela pèse sur les positionnements des intervenants sociaux, accroît l'aspect des pratiques de gestion, etc. Point de vue...

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 28-29.

(33983)

L'intervention sociale d'aide à la personne (ISAP).

Quand on traverse les 3 livres "L'intervention sociale d'aide à la personne (ISAP)", "Développer l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC)" et "L'accompagnement social" on a tout le contexte, les enjeux et les points forts et faibles des principales dimensions de l'intervention sociale. Celui-ci est une réédition du rapport du CSTS de 1998 mais reste complètement d'actualité sur l'ISAP.

décembre 1998, EHESP, 176 p. 18,50 €.

(33984)

Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif.

Quand on traverse les 3 livres "L'intervention sociale d'aide à la personne (ISAP)", "Développer l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC)" et "L'accompagnement social" on a tout le contexte, les enjeux et les points forts et faibles des principales dimensions de l'intervention sociale. Celui-ci ouvre le champ des possibles en rendant justice aux divers développements d'actions originales, depuis l'accompagnement de groupe, la coopération, jusqu'à l'empowerment (développement du pouvoir d'agir).

CSTS. Avril 2010, EHESP, 334 p. 24 €.

(33985)

L'accompagnement social.

Quand on traverse les 3 livres "L'intervention sociale d'aide à la personne (ISAP)", "Développer l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC)" et "L'accompagnement social" on a tout le contexte, les enjeux et les points forts et faibles des principales dimensions de l'intervention sociale. Celui-ci démontre l'ouverture à l'intervention centrée sur la personne et sur son environnement, la prise en compte du contexte et de l'inclusion.

juin 2010, EHESP, 315 p. 25€.

Jeunes en difficulté

(33922)

"Les jeunes consomment l'alcool comme une drogue".

La mode des apéritifs géants convoqués sur internet met en lumière la question de la consommation d'alcool chez les jeunes. Ils boiraient plus que leurs aînés et surtout de façon massive, recherchant une ivresse rapide. Quelle est la réalité des chiffres : 50 % des jeunes nettement au-dessus de la consommation équilibrée (4,5 verres par occasion, pour les garçons contre 2,2 pour les filles). Interview de Marie Choquet.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 36-37.

(33931)

Les Recteurs invités à supprimer des postes en RASED.

Un document interne suggère de sédentariser les enseignants "hors la classe" ; autrement dit de ramener en classe ordinaire les postes diffusés dans les RASED ; car il y a urgence à répondre à la promesse ministérielle de stabiliser le nombre d'enseignants spécialisés présents en classe... A suivre, car l'émotion va probablement gagner les RASED.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 21.

(33933)

"Ecouter la parole des jeunes, grands absents du débat public".

Fin 2006, le Synami et quatre missions locales lançaient une recherche-action intitulée "innover pour l'insertion, un nouvel élan pour les missions locales". Un document d'étape est diffusé pour montrer notamment les liens entre eux-mêmes et les entreprises, vus par les jeunes.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 23.

(33939)

Internat, l'heure des choix.

Les internats ont fait leurs preuves dans l'accompagnement des jeunes en difficulté ; et ont formé des milliers de professionnels aguerris. Mais de nombreux dangers menacent aujourd'hui la qualité de leur action. Une alerte de Gilles Cervera à propos des ratios trop tendus, menaces d'emprisonnement trop présentes ? Accueil de jeunes très troubles supposant des moyens de suivis psychologiques, etc.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 26-27.

(33940)

La réussite éducative gagne les quartiers.

Illusion de prise en charge possible "hors de l'école", ou solutions alternatives et inventives pour s'adapter aux situations si diverses des "décrocheurs" ? Le programme de réussite éducative a vocation à faire du cousu main... Observations nombreuses d'une réalité disparate et pourtant cohérente dans son souci de ne laisser aucun jeune à la porte de l'école, du savoir, des apprentissages, de la citoyenneté.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 28 à 31.

(33957)

La prévention spécialisée, un maillon de la protection de l'enfance.

Bien identifiée comme une composante de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée est parfois l'objet de tentatives d'instrumentalisation, du côté de la prévention de la délinquance, de la politique de la ville, etc.

Interview de Bernard Heckel du CNLAPS.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 25.

Justice

(33964)

Justice et soin : une articulation complexe.

La loi de 1970 qui interdit l'usage de stupéfiants et permet l'orientation de la personne vers le soin, fête ses 40 ans dans un paysage profondément transformé. La répression des comportements dangereux sous l'emprise de produits psychoactifs se renforce et l'addictologie se met en place (tous produits concernés). Les acteurs de la justice et du soin sont amenés à se cotoyer davantage.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 34 à 37.

(33990)

La prison sans barreaux. Un chantier dédié aux alcooliques et aux toxicomanes.

Dans le Morbihan, existent trois sites de placement extérieur collectif, alternative à la prison dans les murs. Ils sont situés sur les communes de Belle-Isle-en-Mer, Bubry et Pont-Scorff. Encadrés par des professionnels du SPIP et des sociétés délégataires du service (après appel d'offres), ce dispositif en place depuis plus de 20 ans, accueillent chacun une douzaine de détenus, qui participent à différents activités productives (chantiers environnement, ramassage de pommes de terre, accueil du public dans un zoo...) tout en préparant leur sortie. L'un des sites accueillent particulièrement des personnes alcooliques ou toxicomanes et un suivi thérapeutique rigoureux y est mis en place. Alors que le taux de non-récidive est de 60% dans les prisons françaises, il est de 82 % sur ces lieux.

BOUGEARD Nathalie. *Lien social*, n° 978, 24/06/10, p. 10 à 16.

Logement

(33976)

Refondation : les associations dénoncent un manque de volonté politique.

La demande d'une politique rénovée du logement ne trouve pas les échos attendus par les associations d'usagers et de gestionnaires. Attente à prévoir ou relance ?

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 21-22.

Parentalité

(33993)

Ecouter l'enfant et le faire entendre : le défi de l'audition de l'enfant dans le cadre d'un service de médiation familiale.

La question du crédit à accorder à la parole de l'enfant dans le cadre des procédures administratives et judiciaires est complexe. Cet article l'éclaire à partir de la pratique de médiation, où le médiateur est en position tierce. "Le médiateur est un catalyseur capable de recréer du mouvement, du dialogue, de la compréhension réciproque, pour provoquer un changement dans les dynamiques relationnelles essentiellement conflictuelles".

THEAUT Marie ; SURY Jean-Claude.

Le Journal du Droit des Jeunes, n° 295, mai 2010, p. 37 à 41.

Pauvreté, précarité

(33924)

Le RSA "permet d'alléger la pauvreté, pas d'en sortir".

Un nombre de bénéficiaires en deça des prévisions et une efficacité encore difficile à mesurer. La nouvelle prestation, si elle ne supprime pas la pauvreté "au moins l'allège" dit le responsable de l'évaluation du RSA. Ils devraient aussi y avoir plus de bénéficiaires du RSA qui travaillent (ici 613 000) que de bénéficiaires de RSA socle (ici 1,144 million). Pourquoi en rester là. D'autant qu'il y a encore environ un million de personnes qui pensent que le RSA n'est pas fait pour elles.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 5.

(33928)

Stabilisation provisoire du nombre de bénéficiaires de la CMU-C en 2009.

Les bénéficiaires de la CMU sont 5,6 % de la population en métropole (30,9 % en départements d'outre mer). Les moins de 20 ans représentent 44 %. La dépense moyenne pour la part complémentaire est de 417,97 €. Pour l'ACS, 600 000 personnes sont concernées et cela vient les aider en moyenne à payer 50 % de leur complémentaire santé (soit l'équivalent d'un demi mois de revenu), ce qui reste un taux d'effort conséquent pour les personnes concernées. Enfin 1/3 des bénéficiaires ayant aussi le RMI-RSA ne font pas valoir leur participation à la CMU-C alors qu'ils pourraient y accéder de plein droit.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 14-15. <http://www.cmu.fr>

(33932)

L'Uncass et ATD Quart Monde pointent les limites du revenu de solidarité active.

Il y a des points positifs, de la souplesse mais aussi des lourdeurs de processus d'orientation, et aussi une difficulté des personnes à faire valoir leurs droits.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 22.

(33943)

Chômage, pauvreté... Construire une cause des "sans" n'est pas évident.

Lancement en mai d'une grève des chômeurs et précaires, irruption en avril d'un collectif de demandeurs d'emploi sur un plateau de télévision... Face à la hausse du chômage, les initiatives se multiplient. Il y a 20 ans, dans des circonstances analogues, naissaient des organisations telles que AC !, l'APEIS ou le MNCP. Un exemple pour aujourd'hui. Interview de Valérie Cohon, sociologue et spécialiste des mouvements de chômeurs.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 36 à 39.

(33955)

L'Union européenne s'engage à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020.

Toute personne vivant avec moins de 60 % du revenu national moyen présente un "risque de pauvreté" ; s'y ajoutent deux critères : le dénuement matériel et le fait de vivre dans les ménages sans emploi ; c'est donc une personne sur six. Chaque Etat devra établir un objectif national et un plan fixant les publics prioritaires.

Communiqué du conseil européen du 08/06/10.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 21.

(33962)

ATD veut faire des plus pauvres les partenaires des "objectifs du millénaire".

Une étude dessine les "phénomènes émergents" en matière de pauvreté. Bascule : les + de 60 ans, les immigrés et surtout les jeunes et plus encore les femmes avec enfants (Cf. la Lettre de la pauvreté et de l'exclusion sociale n° 3) ; et ATD constate que les politiques publiques n'atteignent pratiquement jamais le "noyau dur de la misère". Il faut donc gagner en liberté, gagner en droit... le développement du pouvoir d'agir.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 30.

(33968)

Des pistes pour renforcer durablement l'impact de l'IAE dans les quartiers populaires.

Renforcer l'intégration de l'IAE dans la stratégie locale d'insertion, s'adressant notamment aux communes ; favoriser la transversalité dans les politiques publiques territorialisées, soutenir les initiatives d'IAE vis-à-vis des publics des quartiers prioritaires (ces publics, étant souvent déjà constitutifs des équipes d'IAE -insertion par l'activité économique- mais tous les publics susceptibles d'être concernés n'étant pas forcément accompagnés dans ces démarches par d'autres services que ceux en charge de l'IAE).

Rapport disponible sur site. <http://www.ville.gouv.fr>

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8.

(33988)

La psy des SDF.

Les accueils de jour pour des personnes SDF existent dans de nombreuses villes : les personnes peuvent venir chaque matinée prendre une douche, un café, se reposer, rencontrer des professionnels, etc. L'originalité de la Boutique Solidarité Toulousaine, c'est qu'une psychologue clinicienne y travaille à plein temps, intégrée à l'équipe, ce qui a permis de développer des liens avec les personnes, d'amorcer avec certaines un vrai travail thérapeutique, d'orienter certaines vers des lieux de soins... Dans le public de la Boutique, on rencontre 40 % avec une problématique psychotique et 31% avec de graves troubles de la personnalité... Mais ce poste de psychologue est menacé par une évolution institutionnelle...

CASTRO Monique. *Lien social*, n° 978, 24 juin 2010, p. 18-19.

Personnes âgées

(33894)

Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA.

Fin 2007, en France métropolitaine, un bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur deux a plus de 85 ans. La proportion de bénéficiaires de l'APA dans l'ensemble des personnes âgées de 75 ans ou plus s'élève à 17 %. Parmi les 1 064 000 personnes bénéficiaires de l'APA en métropole, 61 % vivent à leur domicile et 39 % en établissement. Les bénéficiaires de l'APA résidant en établissement sont le plus souvent célibataires, divorcés ou veufs. Les personnes évaluées en GIR 1 ou 2 (dépendance lourde) représentent une part beaucoup plus importante des nouveaux bénéficiaires en établissement (45 %) qu'à domicile (26 %).

Etudes et résultats, n° 730, juin 2010, DREES, 8 p. [A télécharger.](#)

(33916)

Une étude remet en cause les idées reçues sur l'APA.

A bien regarder : les consultants internationaux préservent la politique ? Toutes les personnes concernées ne tirent pas forcément parti de l'APA. Certains départements connaissent d'ailleurs un taux proportionnel à leur population plus important, et aussi un nombre brut plus fort sans pour autant que les personnes âgées aient recours à l'APA en semblable proportion. Etude "ciblée par la "concurrence" ?

"Les départements face au risque de la dépendance. L'APA : vers une mesure prospective des risques démographiques et financiers". Ernst et Young. Consultable sur www.ey.com

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 23.

(33917)

Discordance sur les fonds récoltés lors de la journée de solidarité.

La Commission pense que 150 millions sur les 2 milliards d'euros récoltés servent en fait à colmater le "trou" de la sécu au lieu d'aller vers les services aux personnes âgées et handicapées. La secrétaire d'Etat quant à elle trouve logique que sur les 2,2 milliards de 2009, 60 % soient allés vers les personnes âgées et 40 % aux personnes handicapées soit 100 % tandis que les 150 millions seraient en fait du retour vers l'assurance maladie de sa contribution à la CNSA non dépensée... Les comptes sont compliqués.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 23.

(33945)

Le plan d'aide à l'investissement 2010 de la CNSA fait la part belle au plan "Alzheimer" + l'accessibilité...

Les critères d'éligibilité des structures au plan Alzheimer reste inchangés. Mais la CNSA va renforcer les financements : 103 millions d'euros dont 42 millions pour les PASA. En tout 151 millions de plan d'aide à l'investissement auxquels il faut ajouter 56,68 millions pour aborder les plans Etat-Région dans les aspects "mise aux normes et accessibilité" (personnes handicapées).

Instruction technique CNSA du 27/05/10.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 6.

(33946)

Lancement de la campagne budgétaire 2010 des établissements et services pour personnes âgées.

Les ARS vont lancer sans délai la tarification, laquelle doit supprimer les crédits -c'est important- gagés par des projets en attente d'installation (les services territoriaux Ddass, maintenant DT ARS se voient donc reprendre tous les crédits qu'ils avaient mis de côté en attente de débat d'installation. Sinon les points forts de la campagne de tarification concernent la convergence tarifaire, les accueils de jour, les PASA et UHR, les équipes pilotes pour le "à domicile" Alzheimer, la réintégration des médicaments dans les dotations soins, etc.

Circulaire interministérielle DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 7-8.

(33948)

Maltraitance des personnes âgées : 270 EHPA ne sont pas conformes à la réglementation.

Sur 2 800 EHPA plus de 90 % ont été jugés conformes à la réglementation sur ce point et sur les 270 non conformes 3 ont même été fermés. En 2009, 420 situations de maltraitance ont été signalées. De 2002 à 2009 les inspections (qui sont pour la moitié programmées en EHPAD) ont augmenté de 79 %.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 9-10.

(33949)

Un train de mesures pour favoriser les soins palliatifs.

Actuellement une centaine d'unités de soins palliatifs et 350 équipes mobiles. Sont prévues : la formation de 4 500 accompagnants de proximité, trois maisons d'accompagnement (500 000 €. par maison, par an), la présence d'une infirmière par EHPAD (expérimentation de 6 mois, pour un budget de 500 000 €, par ARS) organisé par chaque ARS.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 10-11.

(33965)

Alzheimer : résister à l'oubli. Les SSIAD d'Ille-et-Vilaine.

Deux SSIAD font la démonstration d'un accompagnement judicieux (Aspanor et Santé à domicile). Aboutissement d'un long travail en réseau avec les acteurs de la gérontologie. L'équipe spécialisée dans les pathologies de la mémoire (ESPM) dispose d'un forfait de 150 000 €. pour son action, ses ateliers mémoire, etc. Une expérience décisive, des savoir-faire enracinés, nourris par les formations et la concertation ; avec le statut "d'assistant de soins en gérontologie" créé par la mesure 20 du Plan Alzheimer.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 38 à 41.

Personnes handicapées

(33896)

Soins à domicile.

Après le développement du secteur et la désinstitutionnalisation de la psychiatrie dans les années 60, les soins à domicile en psychiatrie se sont peu à peu développés sous forme de "visite à domicile". Dans les années 70, l'hospitalisation à domicile (HAD) a été expérimentée. Ces dernières années les demandes d'accompagnement et de soins au domicile se sont faites plus fortes et plus pressantes, d'où les textes réglementaires relatifs à l'HAD en psychiatrie et aux SAVS et SAMSAH. Dans le cadre de ces dispositifs à domicile, comment s'articulent le projet de soin et le projet de vie ? Ce numéro souhaite pouvoir aider à définir les difficultés, les limites et les avantages des soins à domicile à destination des personnes en souffrance psychique.

Pratiques en santé mentale, n° 2, mai 2010, Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix Marine, 72 p. 12 €.

(33897)

Accessibilité et handicap mental.

L'accessibilité ne relève pas seulement de l'agencement de l'architecture des lieux publics, c'est aussi rendre l'environnement clair, simple, intelligible, fonctionnel et surtout humain. Ce numéro propose des réflexions relatives à l'accessibilité dans divers domaines : scolarité, emploi, logement, vie civique, culture, vie affective et sexuelle, santé, transport.

Réadaptation, n° 569, avril 2010, p. 7 à 44.

(33898)

Evaluation et handicap psychique : la coordination des acteurs.

Aborder les situations sous l'angle d'un « diagnostic partagé » à construire suppose un changement considérable de regard, de culture, de pratiques, de posture. Ce numéro présente notamment les principaux enseignements de diverses expérimentations : l'expérimentation d'évaluation du handicap psychique menée par le Cédias / CREAHI Ile de France avec le soutien de la CNSA, l'expérimentation d'équipes spécialisées pour l'évaluation du handicap psychique (ESEHP) ; et la pratique du SAVS Espoir 54 en matière d'évaluation des situations individuelles.

Pluriels, La lettre de la Mission nationale d'appui en santé mentale, n° 81, avril 2010, Mission nationale d'appui en santé mentale, 16 p.

(33905)

Guide pour la valorisation des données locales dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie.

Cet outil vise à valoriser l'existant en matière de statistiques pour aider les décideurs au pilotage des politiques dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie. Pour cela, ce guide propose une sélection d'indicateurs jugés les plus pertinents pour éclairer le champ du handicap et de la perte d'autonomie.

2009, CNSA, 280 p. <http://www.cnsa.fr>

(33915)

Une conférence de gestionnaires de services pour personnes handicapées voit le jour.

De même que la CNAPE (conférence des associations de la protection de l'enfance) la conférence CGSPH entend faire comprendre les apports incontournables qu'elle représente par le biais de son action fédérée ou de ses protagonistes : FEGAPEI, FEHAP, AGAPSY, AIRe, APF, Fagerh, FISAF, Gepso, Trisomie 21, UNA.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 22.

(33917)

Discordance sur les fonds récoltés lors de la journée de solidarité.

La Commission pense que 150 millions sur les 2 milliards d'euros récoltés servent en fait à colmater le "trou" de la sécu au lieu d'aller vers les services aux personnes âgées et handicapées. La secrétaire d'Etat quant à elle trouve logique que sur les 2,2 milliards de 2009, 60 % soient allés vers les personnes âgées et 40 % aux personnes handicapées soit 100 % tandis que les 150 millions seraient en fait du retour vers l'assurance maladie de sa contribution à la CNSA non dépensée... Les comptes sont compliqués.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 23.

(33945)

Le plan d'aide à l'investissement 2010 de la CNSA fait la part belle au plan "Alzheimer" + l'accessibilité...

Les critères d'éligibilité des structures au plan Alzheimer reste inchangés. Mais la CNSA va renforcer les financements : 103 millions d'euros dont 42 millions pour les PASA. En tout 151 millions de plan d'aide à l'investissement auxquels il faut ajouter 56,68 millions pour aborder les plans Etat-Région dans les aspects "mise aux normes et accessibilité" (personnes handicapées).

Instruction technique CNSA du 27/05/10.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 6.

(33956)

Les ministères européens des Affaires sociales préconisent une démarche transversale en faveur des personnes handicapées.

S'ajoutant à la recommandation de mars 2010 la préconisation du 7 juin impose d'intégrer les questions relatives au handicap dans toutes les initiatives de la "stratégie" "Europe 2020". A suivre, car cela aura des répercussions.

Communiqué du conseil européen n° 156/10560/10 du 4 juin 2010.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 21-22.

(33969)

Le conseil constitutionnel valide la loi "anti-arrêt Perruche".
Même s'il n'y aura pas d'effet rétroactif propre à cette loi, elle est bel et bien validée : un enfant ne peut pas demander réparation du préjudice d'être né handicapé ; par contre il doit pouvoir compter sur la solidarité nationale. Décision extrêmement importante. Le préjudice ne sera pas "assurantalisé".
Décision du conseil n° 2010-2 QPC du 11/06/10. J.O. du 12/06/10.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 9.

(33971)

Des consignes pour compenser et limiter les postes vacants dans les MDPH.

Il est temps de bien voir que tout n'est vraiment pas simple dans les MDPH et qu'il y a un manque de crédits, de motivation, sinon de technicité... Ce qui explique l'énergie nécessaire à ceux qui font "tourner" les MDPH ; alors même qu'il n'y a jamais eu autant de personnes handicapées à venir aux portes de l'instance (un exemple : 32 000 dossiers pour un département de 900 000 habitants). Or les fonctionnaires de l'Etat sont nombreux à quitter la MDPH ; alors compensation, avec 23,3 millions d'euros prévus à cet effet cette année, de l'Etat vers les MDPH.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8.

(33972)

La HALDE s'affiche sur le terrain de la lutte contre les discriminations liées au handicap.

C'est le 2ème motif des saisines de la Halde. D'où une motivation renforcée de la Halde sur cette question, et même à prévoir de rendre publique des recommandations à propos de l'accès aux droits des personnes handicapées, notamment dans l'emploi.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8-9.

Politique de la ville

(33913)

Politique de la ville : les maires de banlieue devront encore attendre.

Il faudra attendre 2011, d'après le premier ministre, pour voir évoluer le plan "banlieue" ou la politique de la ville et dans le même temps les maires des grandes villes et les maires des communes les plus concernées s'associent à la demande de la secrétaire d'Etat en charge pour s'inquiéter des manques de la politique de la ville. Le sentiment général est plus proche de l'état d'urgence que du malaise, ayant déjà dépassé la déception ou le désespoir à propos de l'état des Z.U.S.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 20.

Prévention

(33948)

Maltraitance des personnes âgées : 270 EHPA ne sont pas conformes à la réglementation.

Sur 2 800 EHPA plus de 90 % ont été jugés conformes à la réglementation sur ce point et sur les 270 non conformes 3 ont même été fermés. En 2009, 420 situations de maltraitance ont été signalées. De 2002 à 2009 les inspections (qui sont pour la moitié programmées en EHPAD) ont augmenté de 79 %.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 9-10.

Professions sociales

(33911)

"Articuler la recherche à la formation professionnelle" (en intervention sociale).

Il faut sortir du clivage entre la recherche académique et les savoirs professionnels. La France ne peut rester éternellement en dehors du mouvement qui voit les travailleurs (intervenants) sociaux participer à la recherche en (et non sur) travail social, ou plutôt "en intervention sociale" comme il faudrait le penser... Interview de Marcel Jaeger, titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale, au CNAM.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 19.

(33919)

Dialogue imaginaire, "un jury d'examen AMP" ?

Rebondissant sur l'actualité des écoles de travail social, Jacky Besson, directeur du Centre de formation de l'Essonne, propose ici un dialogue fictif entre deux jurés d'examen du diplôme d'AMP.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 25-26.

(33925)

De nouvelles modalités de contrôle de la formation et des organismes prestataires.

Le nouveau décret précise les conditions des prestations de la formation tout au long de la vie. Très important, pour tous, salariés, employeurs et organismes de formation (et OPCA).

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 9-10.

(33929)

Une nouvelle convention pour le recrutement des AVS en fin de contrat par les associations.

Le Ministère s'engage à délivrer une attestation de compétence aux AVS. De leur côté, les associations recevant une subvention correspondante s'engagent à organiser formation et continuité du travail. Prochainement une autre convention-cadre devrait être signée avec celles des associations concernées pour l'accompagnement au domicile. A suivre.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 16-17.

(33930)

L'Unapei, seule association à surseoir à la signature de la convention de reprise des AVS.

L'Unapei est satisfaite que soit abandonnée l'idée des services à la personne mais juge que la nouvelle convention est en progrès par rapport aux propositions de cet hiver mais qu'elle ne permet pas de former les AVS... Pendant ce temps la FGPEP, la FNASEPH et Autisme France trouvent que la subvention apportée par l'Education Nationale permet de relancer l'accompagnement des jeunes inclus en milieu scolaire. A suivre.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 21.

(33958)

Gratification des stages : les associations et les étudiants veulent amender la proposition de loi.

Attente de plus de précisions, des statuts, d'ouverture à un grand nombre de terrains de stage au-delà de la nomenclature de la loi 2002-2 et surtout attente de décision de gratification (pour l'instant hypothèse de l'alignement sur les bourses étudiantes : au passage cela constitue un pas vers le statut d'étudiant à ce moment la décalé avec le statut non-universitaire des centres de formation et l'enjeu de l'alternance...).

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 26.

(33963)

Evaluation des étudiants en travail social : une nécessaire dualité.

Avec un sujet perpétuellement en quête de sens, pourquoi imposer un fonctionnalisme inadapté ? Point de vue de Evelyne Simondi. *A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 31-32.*

(33977)

Le travail éducatif en miettes.

Point de vue de l'ONES à propos de l'application de la réforme des études d'éducateur spécialisé (le premier diplôme a lieu cet année selon le nouveau canevas). Le risque essentiel est de substituer la démarche projet, voire la démarche administrative à la clinique éducative. A suivre.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 22.

(33980)

Le travail social à l'épreuve de l'entreprise sociale.

La succession des réformes législatives et la redéfinition des rapports entre pouvoirs publics et associations ont fait de l'entreprise le modèle de développement du secteur de l'action sociale, d'après Cyril Guillebaud, intervenant en CADA. Cela pèse sur les positionnements des intervenants sociaux, accroît l'aspect des pratiques de gestion, etc. Point de vue...

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 28-29.

(33981)

Les institutions entre déclin et recomposition.

Entre les années de l'Etat Providence et aujourd'hui, le paysage du social s'est profondément transformé. Le modèle institutionnel sur lequel s'appuyait le travail social a été affaibli. La philosophie même de l'action sociale a été modifiée par un train de réformes ininterrompu. Des chercheurs francophones croisent leurs éclairages sur l'ampleur des recompositions en cours. Les dispositifs - auxquels les institutions apportent leur énergie- visent désormais à accompagner les individus dans un travail sur eux-mêmes en cherchant à les impliquer et en mobilisant leurs compétences. Analyses diverses (du contexte, de l'intervention sociale, des statuts, rôles et fonction des intervenants). Résumé par Michel Paquet.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 30 à 33.

Protection de l'enfance

(33909)

"Etats généraux pour l'enfance"

Quelques 80 organisations se sont jointes à cette démarche, organisée en réponse aux "états généraux" controversés. Il en résulte un épais "cahier de doléances" en faveur d'une politique globale et positive pour l'enfance, soumis au débat public.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 17-18.

(33910)

Le décret créant le fonds pour la protection de l'enfance largement critiqué.

L'ADF reconnaît la création du fonds par le décret du gouvernement à la suite de l'injonction du conseil d'Etat. Mais le fonds n'a pas été prévu pour compenser les désengagements financiers de l'Etat, seulement pour financer les nouvelles responsabilités des conseils généraux. Donc le CNAPE fait les comptes et constatent qu'il manque encore du budget pour aider les conseils généraux (et voit aussi qu'elle n'est pas conviée au CA). *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 18.*

(33920)

Visites médiatisées, un outil pour maintenir les liens.

Visant à conjuguer les besoins de protection des enfants et le droit des parents à entretenir des relations avec eux, les visites médiatisées connaissent un développement considérable. Un essor qui va de pair avec des pratiques très hétérogènes. Un outil thérapeutique, pas seulement social.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 28 à 31.

(33939)

Internat, l'heure des choix.

Les internats ont fait leurs preuves dans l'accompagnement des jeunes en difficulté ; et ont formé des milliers de professionnels aguerris. Mais de nombreux dangers menacent aujourd'hui la qualité de leur action. Une alerte de Gilles Cervera à propos des ratios trop tendus, menaces d'emprisonnement trop présentes ? Accueil de jeunes très troubles supposant des moyens de suivis psychologiques, etc.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 26-27.

(33957)

La prévention spécialisée, un maillon de la protection de l'enfance.

Bien identifiée comme une composante de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée est parfois l'objet de tentatives d'instrumentalisation, du côté de la prévention de la délinquance, de la politique de la ville, etc.

Interview de Bernard Heckel du CNLAPS.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 25.

Protection judiciaire de la jeunesse

(33938)

Les associations s'opposent à une mesure d'investigation plus courte.

Il faut évidemment faire évoluer cette mesure (aujourd'hui l'IOE est ordonnée par un juge pour 6 mois), mais l'administration de la PJJ voit plutôt une durée maximale de 5 mois avec même des mesures de 15 jours lorsqu'il y a urgence avant décision judiciaire. La CNAPE n'y retrouve pas les objectifs de qualité, même si elle comprend la nécessité du modulable. Ce qui l'inquiète c'est le principe de toute mesure "en deux temps" ; et le risque que seul le premier se développe vraiment.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 24.

(33939)

Internat, l'heure des choix.

Les internats ont fait leurs preuves dans l'accompagnement des jeunes en difficulté ; et ont formé des milliers de professionnels aguerris. Mais de nombreux dangers menacent aujourd'hui la qualité de leur action. Une alerte de Gilles Cervera à propos des ratios trop tendus, menaces d'emprisonnement trop présentes ? Accueil de jeunes très troubles supposant des moyens de suivis psychologiques, etc.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 26-27.

(33953)

PJJ : la nouvelle organisation territoriale doit assurer la continuité des parcours des mineurs, selon la chancellerie.

Organisation des directions interrégionales, participation de la PJJ à l'élaboration des politiques publiques, directions territoriales (département, interdépartements, région), relation avec les préfets, les conseils généraux, les acteurs judiciaires, avec les structures diverses dont évidemment les associations. A lire pour situer l'évolution...

Circulaire DPJJ du 02/04/10. BO MJL n° 2010-03 du 31/05/10
A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 19-20.

Protection sociale

(33899)

le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 mars 2010.

Le nombre d'allocataires du RSA versé par les CAF n'a cessé d'augmenter depuis juin 2009, pour atteindre 1,74 million de foyers au 31 mars 2010.

L'e-ssentiel, n° 99, juin 2010, CNAF, 4 p.

(33917)

Discordance sur les fonds récoltés lors de la journée de solidarité.

La Commission pense que 150 millions sur les 2 milliards d'euros récoltés servent en fait à colmater le "trou" de la sécu au lieu d'aller vers les services aux personnes âgées et handicapées. La secrétaire d'Etat quant à elle trouve logique que sur les 2,2 milliards de 2009, 60 % soient allés vers les personnes âgées et 40 % aux personnes handicapées soit 100 % tandis que les 150 millions seraient en fait du retour vers l'assurance maladie de sa contribution à la CNSA non dépensée... Les comptes sont compliqués.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 23.

(33973)

Le déficit du régime général de la sécurité sociale devrait atteindre 26,8 milliards d'euros en 2010.

Jamais un tel déficit ; en 2009 les comptes ont fait apparaître : 10,6 milliards pour l'assurance maladie (on monte à 13,1 pour 2010, en prévision). Le secteur médico-social (8 % des crédits AM en comptant pour moitié les personnes âgées) devant "favoriser l'efficience"... La CNSA en déficit de 500 millions en 2009 et 317 millions en 2010. La branche vieillesse : 7,2 milliards de déficit en 2009, 9,3 milliards en 2010 ! La branche famille : 1,8 milliard de déficit en 2009, 3,8 milliards en 2010. Tout cela manque de recettes...

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 12-13.

Réinsertion sociale, professionnelle

(33961)

Réforme du financement de l'IAE. Les réseaux demandent un report.

L'insertion par l'activité économique suppose selon les réseaux une aide au poste de 12 500 €. contre les 10 000 €. actuels ce qui crée des tensions, et surtout un manque de sécurisation...

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 28-29.

(33914)

Logement - hébergement ; à ce propos... "refondation"... les associations... ?

Les associations ne s'y retrouvent pas dans la refondation prévue par le secrétaire d'Etat au logement. Le financement de cette refonte d'envergure n'est pas totalement prévu, même si une rallonge de 116 millions à l'échelle nationale va intervenir mais la FNARS ne sait encore comment. Les associations sont de toute façon inquiètes parce que le remodelage de l'orientation (passant dorénavant par les SIAO) n'est pas claire pour elles et ni les migrants ni les réfugiés ne sont précisément évoqués ; or les dispositifs de réponses sont débordés par la précarité de publics qui se fondaient beaucoup plus dans la masse avant la crise.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 21-22.

(33952)

Un rapport préconise le retour de l'Etat dans le financement de l'accompagnement social dans le logement.

C'est à contre-courant des annonces du gouvernement mais les arguments du rapport montrent que les personnes ayant été hébergées dans les structures sur financement Etat (type CHR), individus ou familles, gagneraient dans une logique de poursuite de l'effort d'accompagnement... même si le FSL peut continuer, bien sûr, par le département (rapport du CGEDD).

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 15-16.

(33968)

Des pistes pour renforcer durablement l'impact de l'IAE dans les quartiers populaires.

Renforcer l'intégration de l'IAE dans la stratégie locale d'insertion, s'adressant notamment aux communes ; favoriser la transversalité dans les politiques publiques territorialisées, soutenir les initiatives d'IAE vis-à-vis des publics des quartiers prioritaires (ces publics, étant souvent déjà constitutifs des équipes d'IAE -insertion par l'activité économique- mais tous les publics susceptibles d'être concernés n'étant pas forcément accompagnés dans ces démarches par d'autres services que ceux en charge de l'IAE). Rapport disponible sur site.

<http://www.ville.gouv.fr> A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8.

Retraite

(33974)

Eric Woerth précise les contours de la réforme des retraites.

La durée de cotisation devrait passer de 41 ans en 2012 à 41,5 en 2020 et l'âge légal de départ à la retraite devrait être fixé à 62 ans d'ici à 2018. Dossier en contentieux avec les partenaires sociaux. A suivre.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 14.

Santé mentale

(33895)

Coopérer, coordonner : nouveaux enjeux.

L'actualité législative et réglementaire, depuis les ordonnances Juppé de 1996 et la loi du 2 janvier 2002, est particulièrement marquée par la double problématique de la coopération et de la coordination. Ces deux préoccupations s'expriment "en interne" des institutions à travers le travail d'équipe pluridisciplinaire mais aussi "en externe" dans la mise en lien des institutions avec leur environnement : partenariats, travail en réseau, notamment en ce qui concerne les relations entre santé mentale et action sociale.

Vie sociale, n° 1 -2010, mars 2010, CEDIAS, 196 p. 16 €.

(33896)

Soins à domicile. Après le développement du secteur et la désinstitutionnalisation de la psychiatrie dans les années 60, les soins à domicile en psychiatrie se sont peu à peu développés sous forme de "visite à domicile". Dans les années 70, l'hospitalisation à domicile (HAD) a été expérimentée. Ces dernières années les demandes d'accompagnement et de soins au domicile se sont faites plus fortes et plus pressantes, d'où les textes réglementaires relatifs à l'HAD en psychiatrie et aux SAVS et SAMSAH. Dans le cadre de ces dispositifs à domicile, comment s'articulent le projet de soin et le projet de vie ? Ce numéro souhaite pouvoir aider à définir les difficultés, les limites et les avantages des soins à domicile à destination des personnes en souffrance psychique.

Pratiques en santé mentale, n° 2, mai 2010, Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix Marine, 72 p. 12 €.

(33898)

Evaluation et handicap psychique : la coordination des acteurs. Aborder les situations sous l'angle d'un « diagnostic partagé » à construire suppose un changement considérable de regard, de culture, de pratiques, de posture. Ce numéro présente notamment les principaux enseignements de diverses expérimentations : l'expérimentation d'évaluation du handicap psychique menée par le Cédias / CREAHI Ile de France avec le soutien de la CNSA, l'expérimentation d'équipes spécialisées pour l'évaluation du handicap psychique (ESEHP) ; et la pratique du SAVS Espoir 54 en matière d'évaluation des situations individuelles. *Pluriels, La lettre de la Mission nationale d'appui en santé mentale, n° 81, avril 2010, 16 p.*

(33936)

Hospitalisation sans consentement : la procédure de sortie immédiate est détaillée. Alors qu'un projet de loi visant à reformer l'hospitalisation sans consentement est en préparation, un décret précise les conditions de sortie : écoute de la personne concernée, du tiers qui a éventuellement demandé l'hospitalisation, délai des procédures, etc. Décret n° 2010-526 du 20 mai 2010. J.O. du 22/05/10. *A.S.H., n° 2661, 2/05/10, p. 12-13.*

(33964)

Justice et soin : une articulation complexe.

La loi de 1970 qui interdit l'usage de stupéfiants et permet l'orientation de la personne vers le soin, fête ses 40 ans dans un paysage profondément transformé. La répression des comportements dangereux sous l'emprise de produits psychoactifs se renforce et l'addictologie se met en place (tous produits concernés). Les acteurs de la justice et du soin sont amenés à se cotoyer davantage.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 34 à 37.

Santé publique

(33906)

Modalités de déclaration des établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC).

Le projet adressé au directeur de l'ARS doit préciser les engagements de l'ESPIC, sa part prévue dans les actions de prévention en cohérence avec les programmes de santé publique... Décret n° 2010-535 du 20 mai 2010. J.O. du 22/05/10. *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 13-14*

(33928)

Stabilisation provisoire du nombre de bénéficiaires de la CMU-C en 2009.

Les bénéficiaires de la CMU sont 5,6 % de la population en métropole (30,9 % en départements d'outre mer). Les moins de 20 ans représentent 44 %. La dépense moyenne pour la part complémentaire est de 417,97 €. Pour l'ACS, 600 000 personnes sont concernées et cela vient les aider en moyenne à payer 50 % de leur complémentaire santé (soit l'équivalent d'un demi mois de revenu), ce qui reste un taux d'effort conséquent pour les personnes concernées. Enfin 1/3 des bénéficiaires ayant aussi le RMI-RSA ne font pas valoir leur participation à la CMU-C alors qu'ils pourraient y accéder de plein droit.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 14-15. <http://www.cmu.fr>

(33937)

Le contenu du projet régional de santé est fixé ; ainsi que le programme de gestion du risque.

En application de la loi HPST (21/07/2010) 2 décrets précisent : le plan stratégique régional de santé, le schéma régional de prévention, le schéma régional d'organisation des soins, le schéma régional d'organisation médico-sociale, les programmes d'application des schémas ; ainsi que le programme pluriannuel régional de gestion du risque. Décret n° 2010-514 du 18/05/10. J.O. du 20/05/10. Décret n° 2010-515 du 18/05/10. J.O. du 20/05/10. *A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 12-13.*

(33947)

Les grandes orientations de la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé.

La circulaire 2010 poursuit le mouvement des dotations "d'intérêt général" et "d'aide à la contractualisation". On veillera à recevoir des patients en situation précaire (au moins 10,5 %). La psychiatrie connaîtra une "année de transition" ; les soins de suite auront "l'indice de valorisation" ; les USLD sont maintenues à 32 000 lits en charge sanitaire ; 61 UHR seront créées (avec 40 000 €. pour bénéficier de personnel de rééducation dans chaque UHR, et 50 000 €. pour se moderniser).

Circulaire n° DGOS/R1/DSS/2010/177 du 31 mai 2010.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 9. <http://www.circulaires.gouv.fr>

(33966)

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (CAARUD).

Mis en place peu à peu depuis 2006, les CAARUD s'intègrent dans la réforme médico-sociale visée dans la loi HPST de juillet 2009 : missions, fonctionnement, accès des usagers, lien avec les recommandations de l'ANESM, CPOM... Tout le dossier, actualisé par les ASH.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 47 à 52.

Services à la personne, domicile

(33907)

Aide à domicile : extension de l'accord sur l'emploi des seniors. La non-discrimination par l'âge de la branche de l'aide à domicile est étendue depuis le 26 mai 2010 : contrat de professionnalisation pour les salariés de plus de 45 ans, etc. Sauf toutefois une mesure qui était attendue, mais sans résultat, l'instauration d'une visite médicale annuelle au lieu de tous les deux ans pour les plus de 55 ans (les seniors)...

Arrêté du 17 mai 2010. J.O. du 26/05/10.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 14.

(33896)

Soins à domicile.

Après le développement du secteur et la désinstitutionnalisation de la psychiatrie dans les années 60, les soins à domicile en psychiatrie se sont peu à peu développés sous forme de "visite à domicile". Dans les années 70, l'hospitalisation à domicile (HAD) a été expérimentée. Ces dernières années les demandes d'accompagnement et de soins au domicile se sont faites plus fortes et plus pressantes, d'où les textes réglementaires relatifs à l'HAD en psychiatrie et aux SAVS et SAMSAH. Dans le cadre de ces dispositifs à domicile, comment s'articulent le projet de soin et le projet de vie ? Ce numéro souhaite pouvoir aider à définir les difficultés, les limites et les avantages des soins à domicile à destination des personnes en souffrance psychique.

Pratiques en santé mentale, n° 2, mai 2010, Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix Marine, 72 p. 12 €.

(33918)

La convention collective unique dans la BAD devient réalité.

La branche de l'aide à domicile -si secouée par ailleurs dans un contexte actuel budgétaire plutôt effrayant- se dote d'un repère unique pour créer des garanties collectives, un "texte fondateur, pour redonner du sens à l'intervention sociale, sanitaire et médico-sociale dans la jungle des services à la personne". Professionnaliser et prendre soin de ceux qui prennent soin (care au carré, care²). Indispensable mais sans solution définitive pour les fédérations (ADMR, UNA, Adessa-A Domicile, FNAAFP/CSF)

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 24.

(33926)

Structures d'aide à domicile en difficulté : la CNAV attribue des avances de trésorerie.

La situation est grave pour beaucoup de structures, au point que la CNAV vient à la rescousse. Circulaire CNAV n° 2010-38 du 16 avril 2010 disponible sur site.

A.S.H., n° 2662, 4 juin 2010, p. 11-12.

<http://www.partenairesactionssociale.fr>

(33959)

Les aides à domicile gagnent en moyenne 832 €. par mois.

515 000 aides à domicile interviennent auprès des personnes fragilisées dont 78 % travaillent au sein d'associations pour en moyenne 26 heures par semaine. Beaucoup d'aides à domicile cherchent un second travail car ils (elles... en majorité d'ailleurs !) n'ont pas un revenu suffisant (1190 €. à plein temps, mais les plus souvent c'est un temps partiel). Cette étude (Etudes et Résultats n° 728 de la DREES) est fulgurante pour nous faire comprendre que la société s'est mieux orientée vers, sinon le care, du moins la domesticité... et que les professionnelles (en moyenne une femme de 45 ans) veulent justement de la professionnalisation. A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 26.

(33960)

Les services d'aide à domicile vont pouvoir recruter des AVS en fin de contrat. Les fédérations s'engagent à jouer leur rôle dans la "professionnalisation"... même si l'aide à domicile ne recouvre pas vraiment le champ de l'appui aux enfants handicapés auquel les AVS se sont consacrées mais sans pouvoir aller au-delà du contrat type de l'AVS. Tout cela dépendra cependant des crédits des ministères...

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 27.

Social, médico-social (schémas, projets)

(33935)

L'appel à projet et le projet. Une ordonnance (n° 2010-177 du 23 février 2010, Art. 18) précise notamment les modifications de l'article L 313-1-1 du CASF concernant la future autorisation des structures.

Un projet de décret est en cours de finalisation, qui détaillera la commission de sélection d'appel à projet, les appels eux-mêmes, l'examen des projets, les calendriers, etc. Bien sûr rien n'est encore fait, même si l'on peut trouver que : les délais risquent d'être courts, la commission stricte et les critères plus quantitatifs que qualitatifs. A suivre. Ordonnance du 23 février 2010. Art. 313-1-1 du CASF. *Janvier 2010, 9 p.*

(33937)

Le contenu du projet régional de santé est fixé ; ainsi que le programme de gestion du risque.

En application de la loi HPST (21/07/2010) 2 décrets précisent : le plan stratégique régional de santé, le schéma régional de prévention, le schéma régional d'organisation des soins, le schéma régional d'organisation médico-sociale, les programmes d'application des schémas ; ainsi que le programme pluriannuel régional de gestion du risque.

Décret n° 2010-514 du 18/05/10. J.O. du 20/05/10. Décret n° 2010-515 du 18/05/10. J.O. du 20/05/10.

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 12-13.

(33966)

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (CAARUD).

Mis en place peu à peu depuis 2006, les CAARUD s'intègrent dans la réforme médico-sociale visée dans la loi HPST de juillet 2009 : missions, fonctionnement, accès des usagers, lien avec les recommandations de l'ANESM, CPOM... Tout le dossier, actualisé par les ASH.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 47 à 52.

(33971)

Des consignes pour compenser et limiter les postes vacants dans les MDPH.

Il est temps de bien voir que tout n'est vraiment pas simple dans les MDPH et qu'il y a un manque de crédits, de motivation, sinon de technicité... Ce qui explique l'énergie nécessaire à ceux qui font "tourner" les MDPH ; alors même qu'il n'y a jamais eu autant de personnes handicapées à venir aux portes de l'instance (un exemple : 32 000 dossiers pour un département de 900 000 habitants). Or les fonctionnaires de l'Etat sont nombreux à quitter la MDPH ; alors compensation, avec 23,3 millions d'euros prévus à cet effet cette année, de l'Etat vers les MDPH.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 8.

(33979)

La FEHAP demande des améliorations.

Avoir des délais, une représentation équilibrée des fédérations à la commission, une concertation préalable pour établir le cahier des charges... Liste précise des nouvelles conditions déduites des demandes judicieuses (mais seront-elles suivies ?) de la FEHAP... Ou bien les porteurs de projet devront-ils faire évoluer leur positionnement ?

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 26.

(33981)

Les institutions entre déclin et recomposition.

Entre les années de l'Etat Providence et aujourd'hui, le paysage du social s'est profondément transformé. Le modèle institutionnel sur lequel s'appuyait le travail social a été affaibli. La philosophie même de l'action sociale a été modifiée par un train de réformes ininterrompu. Des chercheurs francophones croisent leurs éclairages sur l'ampleur des recompositions en cours. Les dispositifs - auxquels les institutions apportent leur énergie- visent désormais à accompagner les individus dans un travail sur eux-mêmes en cherchant à les impliquer et en mobilisant leurs compétences. Analyses diverses (du contexte, de l'intervention sociale, des statuts, rôles et fonction des intervenants). Résumé par Michel Paquet.

A.S.H., n° 2664, 18 juin 2010, p. 30 à 33.

Société

(33908)

Voile intégral.

Malgré sa probable "inconstitutionnalité" la loi contre le voile fait ses progrès. Encore à l'état de projet, elle prévoirait que "nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage".

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 14.

(33989)

Transgressions adolescentes et dérives des signalements administratifs.

C'est le récit des effets de la réponse judiciaire aux actes des adolescents que décrit cet article : un jeune de 16 ans a eu une relation sexuelle avec une jeune fille, les parents de celle-ci portent plainte, alors qu'elle se dit consentante. La logique judiciaire se met en marche, qui désigne l'adolescent comme 'agresseur sexuel', et qui voit les professionnels du collège sommés de privilégier l'approche administrative et pénale aux dépens d'une place de sujets, puisqu'ils ne doivent en aucun cas « tenter d'éclaircir l'affaire, mais envoyer de façon systématique un signalement au Parquet. (...) L'inflation législative les oblige à porter plainte, et leur interdit tout geste envers un élève, voire toute parole».

SAAI Véronique. *Lien social*, n° 978, 24 juin 2010, p. 18-19.

(33992)

Sept ans d'addictologie au centre de soins de Lorient.

Dans un dossier consacré aux dispositifs de lutte contre les addictions, cet article présente le fonctionnement de Douar Nevez, qui résulte de la fusion du CCAA et du CSST : dans la nouvelle structure, où travaille 40 salariés, peuvent donc se croiser dans un toxicomane actif, une personne qui veut arrêter de fumer, et d'autres 'dépendants'... Ce dossier rappelle que chaque jour en France : 12 millions de personnes fument du tabac ; 6,4 millions consomment de l'alcool ; tandis que 550 000 fument du cannabis.

La Gazette des communes. Santé-sociale, n° 63, mai 2010, p. 22 à 29.

Statistiques, observation

(33905)

Guide pour la valorisation des données locales dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie.

Cet outil vise à valoriser l'existant en matière de statistiques pour aider les décideurs au pilotage des politiques dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie. Pour cela, ce guide propose une sélection d'indicateurs jugés les plus pertinents pour éclairer le champ du handicap et de la perte d'autonomie.

2009, CNSA, 280 p. <http://www.cnsa.fr>

(33916)

Une étude remet en cause les idées reçues sur l'APA.

A bien regarder : les consultants internationaux préservent la politique ? Toutes les personnes concernées ne tirent pas forcément parti de l'APA. Certains départements connaissent d'ailleurs un taux proportionnel à leur population plus important, et aussi un nombre brut plus fort sans pour autant que les personnes âgées aient recours à l'APA en semblable proportion. Etude "ciblée par la "concurrence" ?

"Les départements face au risque de la dépendance. L'APA : vers une mesure prospective des risques démographiques et financiers". Ernst et Young. Consultable sur www.ey.com

A.S.H., n° 2661, 28 mai 2010, p. 23.

Travail, emploi, formation

(33951)

Utilisation du DIF dans le cadre des CRP/CTP.

Savoir si l'article L 1233-66 du code du travail sur les conventions de reclassement permet l'utilisation du DIF de manière séparée du reclassement ou y contribue... et l'action de Pôle emploi dans ces cas...

Note n° 2010-80 du 17 mai 2010. BOPE n° 40 du 03/06/10.

A.S.H., n° 2663, 11 juin 2010, p. 13 à 16

Travail social

(33895)

Coopérer, coordonner : nouveaux enjeux.

L'actualité législative et réglementaire, depuis les ordonnances Juppé de 1996 et la loi du 2 janvier 2002, est particulièrement marquée par la double problématique de la coopération et de la coordination. Ces deux préoccupations s'expriment "en interne" des institutions à travers le travail d'équipe pluridisciplinaire mais aussi "en externe" dans la mise en lien des institutions avec leur environnement : partenariats, travail en réseau, notamment en ce qui concerne les relations entre santé mentale et action sociale.

Vie sociale, n° 1 -2010, mars 2010, CEDIAS, 196 p. 16 €.

(33991)

L'intime au travail.

L'intimité se trouve au cœur de l'intervention éducative, sociale et de soins. Cette notion recouvre alors de nombreuses questions : la recomposition entre la sphère privée et la sphère publique par de nouveaux dispositifs techniques ou les services à la personne, la souffrance des salariés au travail, le secret médical et le secret professionnel d'un point de vue juridique, la singularité de chaque être humain, le réel du sexe, etc. Ce sont ces questions qui sont traitées dans cette livraison, par des auteurs infirmiers, pédopsychiatres, psychanalystes, philosophes, sociologue, orthophoniste...Un numéro riche et dense.

Empan, n° 77, Mars 2010, ERES, 170 p. 16 €.